



PAR COURRIEL

Québec, le 28 septembre 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/26-140

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents concernant le dossier de l'école des Enfants-de-la-Terre, située à Waterville (période du 1er janvier 2025 à aujourd'hui). Plus précisément:

1. Toute correspondance (courriels, lettres, notes internes) entre le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) concernant les options de régularisation de la situation de l'école, notamment :
 - a. scénarios de location des immeubles;
 - b. scénarios d'acquisition;
 - c. toute autre option envisagée (entente, modification de statut, etc.);
2. Les analyses, avis, notes de service ou documents préparatoires portant sur ces options;
3. Les procès-verbaux, ordres du jour et documents afférents des réunions du conseil d'administration du CSSRS (ou de tout comité pertinent) où la situation de l'école des Enfants-de-la-Terre a été abordée, pour la période la plus récente disponible;
4. Toute communication interne ou externe faisant état des coûts estimés ou des impacts financiers liés aux différents scénarios (incluant, sans s'y limiter, les discussions évoquant un montant d'environ 450 000 \$ annuellement);
5. Tout échange ou document traitant du statut légal de l'occupation des lieux, incluant les enjeux liés à la propriété des bâtiments par la Corporation des Enfants-de-la-Terre;
6. Tout document ou correspondance faisant suite aux constats d'irrégularités soulevés par le ministère, notamment en lien avec le Règlement sur la gratuité scolaire;
7. Tout document ou correspondance abordant la gestion des dettes ou hypothèques contractées par la Corporation des Enfants-de-la-Terre.

... 2

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. Il est important de prendre en compte que certains documents ne sont pas datés et les renseignements qui y sont contenus ne sont peut-être plus à jour ou pertinents.

Des documents sous forme d'ébauche ont été répertoriés. Conformément à l'article 9 de la Loi, le droit d'accès ne s'applique pas à ceux-ci.

Aussi, plusieurs documents sont formés en substance d'analyses, d'avis et de recommandations. Ces renseignements sont protégés en vertu des articles 14, 37 et 39 de la Loi.

D'autres documents visés par votre demande ne peuvent vous être communiqués, puisqu'ils sont destinés à la ministre. La décision de ne pas les rendre accessibles s'appuie sur l'article 34 de la Loi.

Enfin des documents recensés par le Ministère sont retenus et des renseignements sont caviardés puisqu'ils relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public, en l'occurrence, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. D'après l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE

Alexis Dubois-Campagna

Accès aux documents, Coordonnateur

2955, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Tél. : 819 822-5540, poste 20302

Télec. : 819 822-5530

demandeacces@csrs.qc.ca

Tous les renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels confidentiels, comme les signatures, photos et numéros de cellulaire, sont caviardés des documents en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

Vous trouverez ci-annexé une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Marie-Michèle Genest

MMG/JG/mc

De : [Patrick Guillemette](#)
À : [Geneviève Turcotte](#)
Objet : RE: École Enfants-de-la-Terre
Date : 16 décembre 2025 12:14:50



Bonjour Geneviève,

Oui si tu n'es pas au Forum DG. Je te fais suivre l'invitation Teams...

Merci Geneviève!

Patrick Guillemette

Directeur général adjoint à l'administration

2955, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540, 20203
Télécopieur : 819 822-5530
Courriel : guillemettep@cssrs.gouv.qc.ca

De : Geneviève Turcotte <Genevieve.Turcotte@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 décembre 2025 11:56

À : Patrick Guillemette <GuillemetteP@cssrs.gouv.qc.ca>

Objet : Re: École Enfants-de-la-Terre



Bonjour Patrick,

Est-ce que c'est possible pour toi jeudi 13:30?

Geneviève Turcotte, MBA, CPA

Directrice générale de la planification et de l'expertise

Secteur de la gouvernance des infrastructures

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone :

Courriel : genevieve.turcotte@education.gouv.qc.ca

De : Patrick Guillemette <GuillemetteP@cssrs.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi, décembre 16, 2025 10:33 a.m.

À : Geneviève Turcotte <Genevieve.Turcotte@education.gouv.qc.ca>

Objet : École Enfants-de-la-Terre



Bonjour Geneviève,

J'espère que tout se déroule bien de ton côté dans ce dernier blitz avant le congé des Fêtes.

Stéphanie Vachon nous a demandé de valider les possibilités de financement pour la location de la bâtisse des Enfants-de-la-Terre, afin de régulariser la situation. (frais chargé aux parents)

Si tu as quelques minutes cet après-midi ou au cours des prochains jours, nous pourrions organiser une courte rencontre Teams pour en discuter... bien entendu, si tu n'es pas déjà en congé.

Au plaisir d'échanger avec toi avant ou au retour des fêtes!

Patrick Guillemette

Directeur général adjoint à l'administration

2955, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Téléphone : 819 822-5540, 20203

Télécopieur : 819 822-5530

Courriel : guillemettep@cssrs.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : spse@education.gouv.qc.ca
À : [Barbara Gagnon](#)
Cc : [Nadine Peterson](#)
Objet : RE: Demande pour Kit SM de ce jour (Enfants de la Terre)
Date : 16 décembre 2025 14:30:31
Pièces jointes : [SC-88988com1-1-NoteSMA.docx](#)
[20251009 Enfants-de-la-Terre Chronologie des événements.docx](#)
[Enfants de la Terre.docx](#)



Allô Barbara,

Comme demandé, voici les documents :

- Enfants de la Terre,
- Chronologie des événements
- Note SC-88988

Merci,

Andréanne

De : Barbara Gagnon

Envoyé : 16 décembre 2025 12:03

À : spse@education.gouv.qc.ca

Cc : Nadine Peterson

Objet : Demande pour Kit SM de ce jour (Enfants de la Terre)



Bonjour,

À la demande de la sous-ministre, est-ce possible de nous transmettre la note SMA rédigée dans ce dossier svp afin qu'elle soit déposée dans le kit de ce jour?

[SC-88988](#) (École des Enfants-de-la-Terre enjeux et solutions).

Un retour d'ici 15h30 serait apprécié.

Je demeure disponible, un grand merci.

Barbara Gagnon | *Conseillère stratégique*

Secrétariat général et Bureau de la sous-ministre

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Cell.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Nathalie Desrosiers](#)
À : [Nadine Peterson](#); [Caroline Gélinas \(DGSROS\)](#)
Cc : [Andréanne Godbout](#); [DGSROS](#); [Marie-Andrée Verreault](#)
Objet : RE: Note | École des Enfants-de-la-Terre (préparation rencontre Nadine + DG du CSSRS)
Date : 16 décembre 2025 18:45:01
Pièces jointes : [image001.png](#)
[SC-88988com1-2-Chronologie_20251216.docx](#)



Merci. Nous avons mis à jour le «gros document». Je le joins pour info.

À noter que cette dernière version (2025-12-16) est déposée dans SyGED. Elle sera mise à jour au fil des prochaines actions.

Bonne soirée,

Nathalie D.

De : Nadine Peterson
Envoyé : 16 décembre 2025 13:30
À : Nathalie Desrosiers
Cc : Caroline Gélinas (DGSROS)
Objet : RE: Note | École des Enfants-de-la-Terre (préparation rencontre Nadine + DG du CSSRS)



Bien reçu. J'ai ajouté des notes dans le fichier résumé de la chronologie. Il faudrait aussi mettre à jour le gros document.

	Nadine Peterson Sous-ministre adjointe, secteur de la pédagogie et des services à l'enseignement Sous-ministre adjointe par intérim, secteur de la diversité, des relations extérieures, des anglophones et des Autochtones Ministère de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière, 15 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5 Cellulaire : () nadine.peterson@education.gouv.qc.ca
--	---

De : Nathalie Desrosiers <Nathalie.Desrosiers@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 décembre 2025 13:23
À : Nadine Peterson <Nadine.Peterson@education.gouv.qc.ca>; Caroline Gélinas (DGSROS) <Caroline.Gelinas2@education.gouv.qc.ca>
Cc : Andréanne Godbout <andreanne.godbout@education.gouv.qc.ca>; DGSROS <DGSROS@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Verreault <Marie-Andree.Verreault@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Note | École des Enfants-de-la-Terre (préparation rencontre Nadine + DG du CSSRS)
Importance : Haute



De : Nathalie Desrosiers

Envoyé : 16 décembre 2025 13:21

À : Nadine Peterson <Nadine.Peterson@education.gouv.qc.ca>; Caroline Gélinas (DGSROS) <Caroline.Gelinas2@education.gouv.qc.ca>

Cc : Andréanne Godbout <andreanne.godbout@education.gouv.qc.ca>; DGSROS <DGSROS@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Verreault <Marie-Andree.Verreault@education.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Note | École des Enfants-de-la-Terre (préparation rencontre Nadine + DG du CSSRS)

Importance : Haute

Bonjour Nadine,

Comme demandé je te retourne la longue chronologie des événements (document de travail de 48 pages qui est en ajustement pour y intégrer des rencontres qui n'avaient pas été répertoriées en date du 8 octobre dernier). La note SMA (SC-88988) est à ton niveau dans SyGED (2025-11-25).

Nathalie D.

De : Nathalie Desrosiers

Envoyé : 8 octobre 2025 09:50

À : Caroline Gélinas (DGSROS) <Caroline.Gelinas2@education.gouv.qc.ca>

Cc : DGSROS <DGSROS@education.gouv.qc.ca>

Objet : Note | École des Enfants-de-la-Terre (préparation rencontre Nadine + DG du CSSRS)

Bonjour Caroline,

Comme convenu plus tôt, voici la note qui vient d'être déposée dans Syged concernant l'école des Enfants-de-la-Terre.

Tu retrouveras aussi une copie de la chronologie des événements qui demeure en construction. Cette version évoluera dans les prochains jours aussi, merci de la conserver à ton niveau. Nous te ferons suivre une version plus achevée très prochainement.

Nathalie D

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Andréanne Godbout](#)
À : [Nadine Peterson](#)
Cc : spse@education.gouv.qc.ca
Objet : TR: Enfants-de-la-Terre ; Frais aux parents 20212022 et Entente 2007
Date : 2 mars 2026 11:42:48
Pièces jointes : [BE.10.02.01 Protocole Entente Enfants-de-la-Terre 2007-2008 SIGNEE.PDF](#)
[Description des contributions financières.pdf](#)
Importance : Haute



Comme demandé dans TEAMS.

De : DOS

Envoyé : 2 mars 2026 11:40

À : Andréanne Godbout

Cc : DGSROS ; Nathalie Desrosiers

Objet : Enfants-de-la-Terre ; Frais aux parents 20212022 et Entente 2007



Bonjour,

Dans le dossier des Enfants-de-la-Terre, voici les contributions financières exigées aux parents, transmises par le CSS en 2022 dans le cadre de la demande de renouvellement pour établir l'école en vertu de l'article 240 de la LIP ainsi que l'entente conclue entre la Corporation et le CSSRS (2007-2008).

Bonne journée

Marie-Andrée Verreault

Coordonnatrice

Direction de l'organisation scolaire

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 23^e étage

Québec (QC) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Andréanne Godbout](#)
À : [Nadine Peterson](#)
Objet : Fw: Note ministre École Enfants-de la Terre
Date : 3 mars 2026 19:00:23
Pièces jointes : [SC-88988com1-1-NM \(4\).docx](#)
[SC-88988com2-4-LettreDG transmise CSSRS 20220606 \(3\).pdf](#)
[image001.png](#)



PTI, je lui avais transmis cet après midi.

De : Andréanne Godbout
Envoyé : mardi, mars 3, 2026 1:24 p.m.
À : Stéphane Marsolais
Cc : spse@education.gouv.qc.ca
Objet : Note ministre École Enfants-de la Terre

Bonjour Me Marsolais,

À la demande de Nadine, je vous transmets la première note qui avait cheminé vers la ministre au mois de décembre dernier ainsi que la lettre qui avait été transmise en juin 2022 à M. Sylvain Racette au sujet des contributions financières exigées dans le cadre de son projet d'école 240.

Je vous partage également le lien pour la nouvelle note qui est attendue au cabinet la semaine prochaine au cas où vous n'auriez pas été sollicité afin que vous puissiez collaborer le cas échéant.

 [SC-88988com-2-NoteM.docx](#)

Espérant le tout utile.

Bon après-midi,

Andréanne Godbout

Adjointe exécutive

Bureau de la sous-ministre adjointe

Secteur de la pédagogie et des services à l'enseignement

Ministère de l'Éducation

1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

andreeanne.godbout@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Caroline Gélinas \(DGSROS\)](#)
À : [Nadine Peterson](#)
Cc : [DGSROS; spse@education.gouv.qc.ca](#)
Objet : TR: Demande de rencontre | L'École sur les enfants de la Terre
Date : 24 novembre 2025 10:10:59



PTI

Caroline Gélinas, MBA, CPA | Directrice générale

Direction générale Sanction, Ressources et Organisation scolaire
Ministère de l'Éducation | 600, rue Fullum, 11^e étage, Montréal (Québec) H2K 4S7
Caroline.gelinas2@education.gouv.qc.ca

De : DGSROS

Envoyé : 24 novembre 2025 10:03

À : boucheri@cssrs.gouv.qc.ca

Cc : Caroline Gélinas (DGSROS) ; Nathalie Desrosiers

Objet : Demande de rencontre | L'École sur les enfants de la Terre



Bonjour Madame Boucher,

Je me présente, Caroline Gélinas, Directrice générale de la sanction, des ressources et de l'organisation scolaire au ministère de l'Éducation.

Vous avez eu une discussion vendredi dernier avec ma collègue Nathalie Desrosiers en regard du dossier de l'École sur les enfants de la Terre.

Afin d'assurer une bonne continuité et de bien comprendre l'ensemble de la situation de l'École Les Enfants de la terre, j'aimerais planifier une rencontre avec vous et ma collègue. Je vous propose un échange par Teams d'une durée d'environ 45 minutes. Voici quelques plages horaires possibles :

- **Mardi entre 9 h 30 et 11 h 30**
- **Mercredi entre 9 h 30 et 10 h 30 et entre 14 h 30 et 16 h 30**
- **Jeudi avant-midi, entre 11 h et 12 h.**

N'hésitez pas à me faire savoir la plage qui vous convient le mieux ou à proposer d'autres disponibilités.

Au plaisir d'échanger avec vous prochainement,

[Direction générale de la sanction, des ressources et de l'organisation scolaire](#)

Ministère de l'Éducation

1035, de la Chevrotière, 23^e étage

Québec (Québec), G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Mylaine Lafond](#)
À : [ecoles240](#)
Cc : [Nathalie Desrosiers](#); [Isabelle Boucher](#)
Objet : Demande école 240 - Enfants-de-la-Terre - Documents 3 et 12 - version provisoire
Date : 16 avril 2026 17:05:22
Pièces jointes : [EDLT.pdf](#)
[12. Statistique de réussite EDLT projet240 \(1\).pdf](#)



Bonjour,

Tel qu'entendu, je vous fais parvenir les documents pour une demande 240 de l'école des Enfants-De-La-Terre.

Voici les deux premiers :

- La description du projet particulier
- Les statistiques de réussite des élèves aux épreuves du MEQ

J'attendrai vos commentaires pour la suite.

Merci beaucoup et bonne fin de journée,

Isabelle Boucher

Isabelle Boucher
Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 p 20202
BoucherI@cssrs.gouv.qc.ca

De : [Mylaine Lafond](#)
À : [ecoles240](#)
Cc : [Isabelle Boucher](#)
Objet : Document CSSRS : Renouvellement école des Enfants-de-la-Terre
Date : 29 avril 2026 13:20:48
Pièces jointes : [image001.png](#)
[3.1 Répartition des groupes et horaire de l'école.pdf](#)
[4. Impact relatives au projet particulier de l'école des Enfants-de-la-Terre.docx](#)
[5. Grille MATIERES 2026-2027.pdf](#)
[7. Critères de sélection 26-27.pdf](#)
[8. Mesures pour favoriser l'accès des élèves EHDA.pdf](#)
[9.1 Frais de vocation particulière 2026 CE \(1\).pdf](#)
[12. Statistique de réussite EDLT projet240.pdf](#)
[12.1 Taux réussite primaire 2019-2024.pdf](#)
[12.2 Taux réussite secondaire 2021-2025.pdf](#)
Importance : Haute



Bonjour Madame Chantal Fortin,

Voici donc, à la demande de Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe du CSSRS, des documents en lien avec le renouvellement du projet particulier de l'école des Enfants-de-la-Terre :

- 3.1 Répartition des groupes et horaire de l'école
- 4. Analyse d'impact
- 5. Grille-matières
- 7. Critères de sélection
- 8. Mesures pour favoriser l'accès aux élèves HDAA
- 9.1 Frais chargés aux parents
- 12. -12.1 et 12.2 – Statistiques de réussite et taux de réussite

Pourriez-vous nous donner votre avis?

Merci et bonne journée!

Mylaine Lafond
Adjointe exécutive
Direction générale
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 p 20211
lafondmy@cssrs.gouv.qc.ca



Inspirer le plaisir d'apprendre, de se
dépasser et de réussir pour devenir des
citoyens critiques, actifs et responsables

Centre de services
scolaire de la
Région de Sherbrooke

Québec

De : [Mylaine Lafond](#)
À : [ecoles240](#)
Cc : [Nathalie Desrosiers](#); [Isabelle Boucher](#); [Chantal Fortin \(DOS\)](#)
Objet : Renouvellement d'une école aux fins d'un projet particulier (école 240) : École des Enfants-de-la-Terre
Date : 8 mai 2026 11:42:48
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Renouvellement d'une école aux fins d'un projet particulier école 240 École des Enfants-de-la-Terre 8 mai 2026.pdf](#)
Importance : Haute



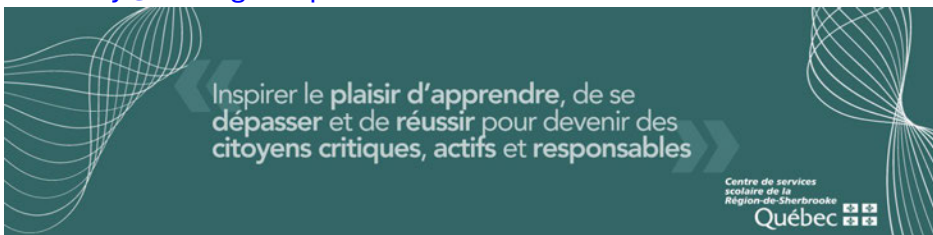
Bonjour,

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ensemble des documents demandés dans le courriel datant du 1^{er} mai dernier, concernant le renouvellement de l'école des Enfants-de-la-Terre aux fins d'un projet particulier (école 240).

Nous demeurons disponibles pour toute information ou précision supplémentaire.

Cordialement,

Mylaine Lafond
Adjointe exécutive
Direction générale
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 p 20211
lafondmy@cssrs.gouv.qc.ca



De : [ecoles240](#)
À : [Mylaine Lafond](#); [ecoles240](#)
Cc : [Nathalie Desrosiers](#); [Isabelle Boucher](#); [Chantal Fortin \(DOS\)](#); [Anièce Delamour](#)
Objet : RE: Renouvellement d'une école aux fins d'un projet particulier (école 240) : École des Enfants-de-la-Terre
Date : 1 mai 2026 15:56:26
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)



Bonjour madame Boucher,

Voici les informations complémentaires à fournir pour vote demande d'établir l'école des Enfants-de-la-Terre aux fins d'un projet particulier.

- Analyse d'impact : Mentionner l'école à proximité pouvant accueillir les élèves au préscolaire
- Contribution financière :
 - Description des mesures mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est exigée.
 - Indiqué Annexe 1 dans le détail des frais afin de démontrer que c'est ce document qui est approuvé par le CÉ
- Résolution du conseil d'établissement : Approuvant la description des mesures mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est exigée.
- Consultation du personnel enseignant : **À venir.** Indiquer que la consultation a été faite sur les éléments suivants : analyse d'impact, la description, les critères et les contributions financières.
- Évaluation du projet :
 - Démontrer le taux de réussite pour toutes les matières et pour chaque niveau.

(Présentement nous avons seulement les informations pour français-anglais-mathématique en 2^e-4^e-6^e année et Sciences-Histoire-Géographie-anglais-mathématique-français pour 1^e cycle du secondaire) (manque Arts, éducation physique, Culture et citoyenneté québécoise)

- Évaluation des moyens permettant de faciliter la réussite des élèves HDAA

Nous restons disponibles pour plus d'éclaircissements au besoin,
Bonne fin de journée,

Chantal Fortin

**Conseillère à l'organisation scolaire, responsable du programme Arts-études
Direction de l'organisation scolaire et des ressources éducatives**

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 23e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 644-3468 #2755

<https://teams.microsoft.com/l/chat/0/0?users=chantal.fortin2@education.gouv.qc.ca>

De : Mylaine Lafond <LafondMy@cssrs.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 mai 2026 07:07

À : ecoles240 <ecoles240@education.gouv.qc.ca>

Cc : Nathalie Desrosiers <Nathalie.Desrosiers@education.gouv.qc.ca>; Isabelle Boucher <BoucherI@cssrs.gouv.qc.ca>; Chantal Fortin (DOS) <chantal.fortin2@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement d'une école aux fins d'un projet particulier (école 240) : École des Enfants-de-la-Terre



Bonjour,

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ensemble des documents demandés dans le courriel de Mme Nathalie Desrosiers, datant du 16 mars dernier, concernant le renouvellement de l'école des Enfants-de-la-Terre aux fins d'un projet particulier (école 240).

Nous demeurons disponibles pour toute information ou précision supplémentaire.

Cordialement,

Mylaine Lafond

Adjointe exécutive

Direction générale

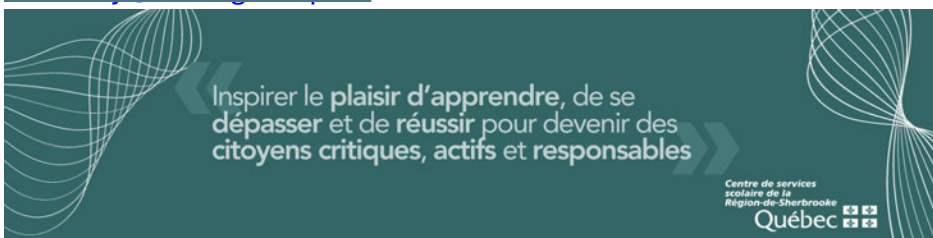
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

2955, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Téléphone : 819 822-5540 p 20211

lafondmy@cssrs.gouv.qc.ca



De : [Nathalie Desrosiers](#)
À : [Nadine Peterson](#); [DGSROS](#); [Andréanne Godbout](#)
Cc : [DOS](#)
Objet : RE: Enfants de la terre
Date : 6 mars 2026 10:46:45
Pièces jointes : [image001.png](#)



Bonjour,

Merci pour ces informations. Nous allons te préparer un écrit au sujet des frais. Pour la Com2 dans le dossier des Enfants de la terre, les collaborations de la DAJ (suite à ta discussion avec Me Marsolais) et SGPR sont en cours. Leur échéance est le 10 mars. SGI a cependant demandé de revoir la note par la suite avant d'approuver. On fera le point en statutaire si tu veux.

Nathalie D.

PS Pour référence, voici un lien vers l'aide-mémoire sur la gratuité et les frais pouvant être exigés aux parents

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/frais-scolaires/Aide-memoire-gratuite.pdf>.

De : Nadine Peterson
Envoyé : 6 mars 2026 10:36
À : Nathalie Desrosiers ; DGSROS ; Andréanne Godbout
Objet : Enfants de la terre



Bonjour,

Hier, j'ai eu une rencontre avec le DG du CSS. Je lui ai offert que mon équipe le soutienne dans la démarche de se conformer. SVP mettre à notre stst de mardi.

Il est en action pour régulariser la situation.

SVP me prévoir un écrit sur la distinction que l'on peut faire entre des frais exigés aux parents d'un sports études (ex heure de glace- reliée au PPP) et ce que la corporation charge actuellement pour le bâtiment. Il pourrait prétendre qu'il s'agit d'un espace pour faire leurs activités reliées à leur PPP. Qu'est-ce qui fait que l'on accepte que les parents du Sports-études (S-E) aient une facture élève par leur asso sportive et pas dans le cas des Enfants de la Terre? Est-ce que le caractère reconnu fait une différence? S-E est en place pour une clientèle élite ça change quelque chose?

A-t'on un écrit sur SP pour sélection clientèle qui aiderait le DG à faire la distinction dans les profils de clientèle.

Volet 240 : svp sortir tout ce qu'il faut pour faire la demande et voir s'il se qualifie à nouveau.

La démarche SVP.

La note sera prête quand?



Nadine Peterson

Sous-ministre adjointe

Secteur de la pédagogie
et des services à l'enseignement

Sous-ministre adjointe par intérim

Secteur de la diversité, des relations extérieures,
des anglophones et des Autochtones

Ministre de l'Éducation

Cell. :

nadine.peterson@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Nathalie Desrosiers](#)
À : [Isabelle Boucher](#)
Cc : [Nadine Peterson](#); [Caroline Gélinas \(DGSROS\)](#); [Sylvain Racette](#); [DOS](#)
Objet : École Les enfants de la terre | École établie aux fins d'un PPP (école 240) - Exigences
Date : 16 mars 2026 17:01:44
Pièces jointes : [image001.png](#)
Importance : Haute



Bonjour Mme Boucher,

J'espère vous trouver en bonne forme. En suivi d'une rencontre qui a eu lieu en fin de journée aujourd'hui entre M. Sylvain Racette et Mme Nadine Peterson, sous-ministre adjointe de la pédagogie et des services à l'enseignement, voici la liste des éléments devront accompagner la demande visant à obtenir l'approbation de la ministre pour établir l'École Les enfants de la terre aux fins d'un projet particulier.

1. La résolution du conseil d'établissement attestant du souhait des parents d'obtenir l'approbation ministérielle pour établir l'école aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la LIP;
2. La résolution du conseil d'administration du centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) sollicitant l'approbation de la ministre pour que le CSSRS puisse établir l'école aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la LIP;
3. La description du projet particulier
 - Les objectifs du projet
 - Les besoins auxquels répond le projet
 - L'organisation et le fonctionnement du projet
4. Une analyse d'impact incluant
 - Le nombre d'élèves visés par le projet par niveau scolaire, le nombre d'inscriptions et la capacité d'accueil de l'école
 - La démonstration que des écoles situées à l'intérieur d'un rayon de 10 km peuvent accueillir les élèves résidant sur le territoire de l'école des Enfants-de-la-Terre qui ne souhaitent pas prendre part au projet particulier
5. La description du temps alloué à l'enseignement de chacune des matières prévues au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour chaque niveau
6. La résolution du conseil d'établissement approuvant le temps alloué à chaque matière;
7. La description des critères d'inscription qui peuvent prendre la forme de critères ou de conditions d'admission;
8. La description des moyens favorisant l'intégration des élèves ayant un plan d'intervention au sein du projet;
9. La résolution du conseil d'établissement approuvant chaque contribution financière (incluant la description, le montant et les mesures mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel)
10. La résolution du comité de parents du CSS appuyant la demande (incluant la description, l'analyse d'impact, les critères, la contribution financière exigée)
11. Le résultat de la consultation du personnel enseignant du CSSRS (incluant la description, l'analyse d'impact, les critères, la contribution financière exigée)
12. L'évaluation du projet particulier portant sur la dernière période couverte par l'approbation ministérielle, incluant :
 - une analyse des taux de réussite et de diplomation
 - une évaluation des moyens permettant de faciliter l'intégration et la réussite des élèves ayant un plan

d'intervention

Ces éléments devront être transmis à la Direction de l'organisation scolaire d'ici le 30 avril 2026. L'adresse pour transmettre les documents est la suivante : DOS@education.gouv.qc.ca.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et pour vous accompagner dans ce dossier.

Cordialement,

Nathalie Desrosiers

Cell. [REDACTED]



Nathalie Desrosiers

Directrice

Direction de l'organisation scolaire

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière – 23^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-644-5686 poste 2233

Courriel :

Nathalie.Desrosiers@Education.gouv.qc.ca

Je vous invite à privilégier Teams pour me joindre.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Nathalie Desrosiers](#)
À : [Caroline Gélinas \(DGSROS\)](#)
Cc : [DGSROS](#); [DOS](#); [Chantal Fortin \(DOS\)](#)
Objet : École des enfants de la terre (CSSRS) | suivi réalisé 2026-04-13
Date : 13 avril 2026 17:09:28
Pièces jointes : [image003.png](#)



Bonjour Caroline,

J'ai eu un échange aujourd'hui avec Isabelle Boucher qui est Directrice générale adjointe aux affaires éducatives au Centre de services scolaires de la région de Sherbrooke.

Elle m'a confirmé que le dossier est en traitement et suit son cours au sein de leur organisation.

Elle m'indique que dès la réception de la liste des attentes ministérielles au regard de la demande d'approbation ministérielle pour établir l'École des enfants de la terre aux fins d'un projet pédagogique particulier, le CSSRS a mis en place une coordination étroite en vue de répondre aux exigences et de transmettre au ministère tous les documents attendus. Des travaux sont en cours sur la question des frais exigés aux parents, notamment.

Le directeur général du CSSRS, monsieur Sylvain Racette a déjà rencontré les parents qui lui ont réservé un très bel accueil et la rencontre s'est déroulée dans un climat positif. Les parents démontrent de l'enthousiasme et une volonté ferme à ce que le projet fonctionne.

Mme Boucher m'indique que les travaux concernant la location des espaces ont été initiés. Elle me reviendra pour me dire si la demande a été transmise au ministère ou sinon, quand elle devrait l'être. Elle devrait nous acheminer sous peu une description actualisée du projet.

Le CSSRS est confiant de pouvoir répondre aux attentes du milieu et à celles du ministère. Le Conseil d'administration se réunira le 28 avril prochain. Mme Boucher m'indique que tout est en place pour que le dossier complet puisse être acheminé au ministère pour le 30 avril 2026.

Je te tiendrai au courant de l'évolution du dossier.

Nathalie D.

Nathalie Desrosiers

Directrice
Direction de l'organisation scolaire et des ressources
éducatives

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière – 23^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-644-5686 poste 2233

Courriel : Nathalie.Desrosiers@Education.gouv.qc.ca

Je vous invite à privilégier Teams pour me joindre.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Nathalie Desrosiers](#)
À : [DOS](#)
Objet : TR: Enfants de la Terre
Date : 6 mars 2026 10:53:54
Pièces jointes : [image001.png](#)



De : Nadine Peterson <Nadine.Peterson@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 mars 2026 10:53
À : Sylvain Racette <racettes@cssrs.gouv.qc.ca>; Nathalie Desrosiers <Nathalie.Desrosiers@education.gouv.qc.ca>
Objet : Enfants de la Terre



Bonjour Sylvain,

Suite à notre rencontre d'hier, par la présente, je te mets en contacts avec [@Nathalie Desrosiers](#) ma directrice de l'organisation scolaire. Je la rencontre la semaine prochaine pour faire le point sur notre discussion et les prochains pas.

Elle pourra te soutenir pour frais aux parents, critères école 240.

En attendant voici un lien vers l'aide-mémoire sur la gratuité et les frais pouvant être exigés aux parents.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/frais-scolaires/Aide-memoire-gratuite.pdf>



Nadine Peterson

Sous-ministre adjointe

Secteur de la pédagogie
et des services à l'enseignement

Sous-ministre adjointe par intérim

Secteur de la diversité, des relations extérieures,
des anglophones et des Autochtones

Ministre de l'Éducation

Cell. : 

nadine.peterson@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.



34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.



37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.



53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il

s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).